

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 19 juin 2019**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (1) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé (5) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 juin 2019.

**Délibération n° : 18-2019**

**Objet : Résidence Abrioux - subvention Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS)**

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS).

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en danger d'exclusion sociale. L'octroi de l'aide est conditionnée aux réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Pour l'année 2019, la demande de subvention porte sur 25 000 €. Elle correspond au montant perçu au titre de l'année 2018.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention AGLS au titre de l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20190619-18-2019-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité